PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique

Monsieur Oliver ZELEZNIK, Conseiller communal, au nom du groupe RENOUVEAU, dépose l'amendement suivant :
Demande de modification de la délibération du Conseil communal par la proposition suivante :

Le Conseil Communal,
Vu l'article 162 de la Constitution, consacrant notamment l'autonomie locale et la distinction entre intérêts communal et provincial ;
Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, aux termes duquel le conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;
Vu l'article L2212-32 du même Code relatif à la compétence provinciale fondée sur l'intérêt provincial et le principe de subsidiarité ;
Vu le courrier du ministre des Pouvoirs locaux du 22 décembre 2025 relatif à la note d'orientation sur l'institution provinciale ;
Considérant que la demande du Gouvernement wallon invite les conseils communaux à se prononcer sur une évolution institutionnelle dépassant strictement le champ de l'intérêt communal ;
Considérant qu'il appartient néanmoins au conseil communal d'émettre un avis lorsque les réformes envisagées sont susceptibles d'avoir un impact direct sur les missions communales, l'organisation territoriale et les services rendus à la population ;
Considérant la nécessité pour le conseil communal de se positionner sur cette demande avant le 01/05/2026 ;

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

Considérant l'intérêt de simplifier notre paysage institutionnel et améliorer la lisibilité et l'efficacité pour les citoyens ;
Considérant l'existence de dynamiques supra-communales structurées, fondées sur des coopérations effectives entre communes et répondant à des réalités territoriales, économiques et sociales partagées,
Après en avoir délibéré
DÉCIDE

1. *De suggérer que toutes les compétences soient transférées à la Région wallonne et/ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou aux différentes intercommunales et/ou aux communes volontaires et/ou aux entités identifiées par la Région wallonne pour ce faire. Ces compétences sont les suivantes (liste potentiellement non exhaustive) :*

- *Zones de secours et Sécurité civile*
- *Cours d'eau*
- *Développement durable*
- *Tourisme*
- *Agriculture et ruralité*
- *Enseignement*
- *Enseignement secondaire général*
- *Enseignement secondaire qualifiant*
- *Enseignement supérieur organisé en haute école (HEPL)*
- *Enseignement secondaire spécialisé et Institut médico-pédagogique*
- *Les domaines touristiques provinciaux*
- *Culture*
- *Sports*
- *Cultes et laïcité*

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

- *Affaires sociales*
- *Santé*

2. *D'insister pour que le transfert de la fiscalité provinciale vers un autre pouvoir soit budgétairement neutre pour les communes, et fiscalement neutre pour chaque citoyen ;*
3. *De conditionner le transfert de la compétence à la reprise par le niveau de pouvoir concerné du personnel y affecté ;*
4. *D'ouvrir une concertation avec les entités réceptrices, selon ce que prévoient les lois spéciales de répartition de compétences, afin que soient maintenus, sur le territoire des provinces, les services supra-communaux et les services aux citoyens.*

Par 4 voix Pour et 9 voix Contre *(Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f., Monsieur Nicolas ANDRIES, Échevin, Mesdames Hélène PENDEVILLE et Isabelle COHEUR, Échevines, Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS, Madame Véronique DE MARNEFFE, Messieurs Jean-Marie HEYNE, Laurent MAQUOI et Rudy PIRARD, Conseillers communaux),* le Conseil **DÉCIDE** de ne pas approuver l'amendement.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu la note d'orientation du Gouvernement wallon du 18 décembre 2025 relative à l'avenir de l'institution provinciale ;
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-30, L1122-10 à - 29 ;
Vu le courrier du 22 décembre 2025 de Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre du Territoire, des infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, relatif à la note d'orientation relative à

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

l'institution provinciale et demandant aux Conseils communaux d'identifier les missions supracommunales que ces derniers souhaitent voir, conservées ou développées au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables aux regards des enjeux de la population et du territoire ;

Après en avoir délibéré ;

Par 9 voix Pour et 4 voix Contre *(Mesdames Emeline DELHALLE, Kimberley GERKENS, Géraldine LEVOISIN et Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers communaux) ;*

DÉCIDE

Article unique : de remettre à Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux l'avis suivant concernant l'avenir de l'institution provinciale.

1. Position générale
Le Conseil communal de Remicourt a pris connaissance de la note d'orientation adoptée par le Gouvernement wallon le 18 décembre 2025 relative à l'avenir de l'institution provinciale.
À ce stade, la Commune de Remicourt ne peut que constater l'absence de projet clair, structuré et opérationnel. La réforme envisagée repose sur des principes généraux mais ne fournit aucune garantie concrète en matière de maintien des services, de financement, de gouvernance, de gestion du personnel ou encore d'efficacité pour les citoyens.
Dans ces conditions, la Commune de Remicourt n'est pas favorable à la réforme telle que présentée.

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

Elle tient néanmoins à affirmer qu'elle n'est pas opposée à toute évolution de l'institution provinciale. Une réforme peut être pertinente, à condition qu'elle soit construite avec les Provinces et les acteurs de terrain, dans une logique concertée et ascendante, et non imposée de manière descendante sans vision claire ni évaluation des conséquences.

2. Une réforme qui soulève des enjeux démocratiques fondamentaux
Le projet envisagé de suppression des conseils provinciaux élus, au profit d'une assemblée de bourgmestres, constitue un recul démocratique significatif.
En effet, un tel modèle affaiblit la représentation proportionnelle des citoyens, limite la diversité politique et dilue le contrôle démocratique. Il repose en outre sur des mandataires déjà fortement sollicités, sans garantir leur disponibilité ni une représentation équilibrée des territoires.
Aujourd'hui, la Province constitue un niveau de pouvoir démocratique à part entière, fondé sur l'élection directe, la publicité des débats et un contrôle politique structuré. Sa suppression ne peut être envisagée sans la mise en place d'un modèle garantissant un niveau équivalent de légitimité démocratique, ce qui n'est pas démontré à ce stade.

3. Une méconnaissance manifeste des missions provinciales
Le Conseil communal constate que la liste des "compétences provinciales" transmise par le Gouvernement ne reflète pas la réalité des missions exercées par les Provinces. Il s'agit en réalité d'une nomenclature budgétaire, reprenant des postes de dépenses tels que les assurances ou les prélèvements, et non des politiques publiques concrètes.

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

À l'inverse, les rapports d'activités de la Province de Liège mettent en évidence une action publique riche, structurée et profondément ancrée dans les besoins des territoires.
Les Provinces interviennent notamment dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la santé, de l'action sociale, du sport, de la culture, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, des infrastructures ou encore du soutien direct aux communes.
Elles assurent des missions essentielles telles que la coordination de crises majeures, la mutualisation de services entre communes, l'accompagnement technique et juridique des pouvoirs locaux, ou encore la mise en œuvre de projets structurants à l'échelle supracommunale.
Dans ce contexte, confier aux communes la définition des compétences provinciales, alors même que celles-ci sont largement méconnues, fait peser un risque réel de démantèlement de services publics essentiels.

4. La Province : un échelon pertinent de supracommunalité
Le Conseil communal rappelle que la notion d'intérêt provincial, consacrée notamment par la Constitution, conserve toute sa pertinence aujourd'hui.
Entre des communes souvent trop petites pour assumer seules certaines missions et une Région dont l'échelle est parfois trop large pour répondre aux spécificités locales, la Province constitue un niveau intermédiaire indispensable.
Elle permet de mettre en œuvre une véritable supracommunalité, fondée sur la mutualisation des moyens, la cohérence territoriale et la solidarité entre communes.
Cette supracommunalité doit rester guidée par le principe de subsidiarité, dans une logique complémentaire et non concurrente avec les autres niveaux de pouvoir.

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

5. L'utilité concrète des Provinces pour les communes
La Province joue un rôle déterminant de soutien aux communes, en particulier les plus petites, en leur apportant une expertise administrative, technique et juridique devenue indispensable face à la complexité croissante des législations.
Elle constitue également un acteur central en matière de sécurité civile, notamment à travers le financement des zones de secours, la coordination des dispositifs de crise et le développement d'outils mutualisés.
Dans les domaines de l'enseignement et de la formation, la Province de Liège assure des missions reconnues et structurantes, tant pour les jeunes que pour les travailleurs et les agents publics, notamment via ses établissements d'enseignement et ses centres de formation spécialisés.
Elle joue aussi un rôle essentiel dans le développement d'infrastructures sportives, culturelles et territoriales, en veillant à une répartition cohérente et efficiente à l'échelle du territoire.
Enfin, elle intervient dans des services très concrets et utiles pour les communes, tels que les centrales d'achats, la gestion de certaines infrastructures, l'appui technique ou encore la mise en réseau d'équipements culturels comme les bibliothèques.

6. Un risque financier important pour les communes
La réforme envisagée fait peser des incertitudes majeures sur le financement des politiques publiques actuellement assumées par les Provinces.
Le risque de transfert de charges vers les communes est particulièrement préoccupant, dans un contexte où celles-ci sont déjà fortement contraintes budgétairement.

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

À titre d'exemple, la dotation de la Commune de Remicourt à la zone de police de Hesbaye représente près de 700.000 euros par an. Toute augmentation supplémentaire de charges mettrait en péril l'équilibre financier communal.
La Commune de Remicourt insiste dès lors sur la nécessité absolue de garantir une stricte neutralité budgétaire pour les communes et les citoyens.

7. Une réforme à envisager dans une vision globale de la supracommunalité
Le Conseil communal estime que la réflexion sur l'avenir des Provinces ne peut être menée isolément. Elle doit s'inscrire dans une approche globale de l'organisation territoriale, intégrant notamment les intercommunales, les zones de police et de secours, les bassins de vie et les autres structures supracommunales.
Dans ce cadre, la Province pourrait utilement jouer un rôle de structuration et de rationalisation de cette supracommunalité aujourd'hui fragmentée.
Plutôt que de supprimer cet échelon, il conviendrait d'en renforcer la pertinence, notamment en développant certaines missions telles que la mutualisation de services, la coordination territoriale ou encore, le cas échéant, une réflexion sur la gestion supracommunale de certaines politiques comme la sécurité ou la formation.

8. Conclusion
Le Conseil communal de Remicourt s'oppose, en l'état, à la suppression de l'institution provinciale telle qu'envisagée par le Gouvernement wallon.
Il considère que la réforme proposée est imprécise, incomplète et porteuse de risques importants pour les services publics, les communes et les citoyens.
Il réaffirme toutefois son ouverture à une réforme de l'institution provinciale, à condition que celle-ci repose sur une vision claire, concertée et respectueuse des

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de WAREMME

Commune de 4350 REMICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents :
Monsieur Michel PIRON, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Nicolas ANDRIES, Madame Hélène PENDEVILLE, Madame Isabelle COHEUR, Échevins;
Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS;
Madame Emeline DELHALLE, Madame Véronique DE MARNEFFE, Madame Kimberley GERKENS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, Madame Géraldine LEVOISIN, Monsieur Laurent MAQUOI, Monsieur Rudy PIRARD, Monsieur Olivier ZELEZNIK, Conseillers;
Madame Ayla SARI, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
Monsieur Luc LHOEST, Bourgmestre - Président;
Madame Aline DEPAS, Madame Gisèle DEPAS, Madame Anne-Françoise ZIEGELS, Conseillères;

Objet : INSTITUTION PROVINCIALE : NOTE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT WALLON - AVIS DU CONSEIL COMMUNAL.

réalités de terrain, garantissant le maintien des services, de l'emploi, de la qualité de l'action publique et de l'équilibre financier des collectivités locales.
Le Conseil communal insiste sur la nécessité de garanties fermes quant au maintien de l'emploi et des statuts du personnel provincial, condition indispensable à toute évolution institutionnelle.
Le Conseil communal souligne enfin que les Provinces constituent aujourd'hui un échelon indispensable de l'action publique, au service de la supracommunalité, des communes et des citoyens, et qu'à ce titre, elles doivent être modernisées et renforcées plutôt que supprimées.

PAR LE CONSEIL

La Directrice Générale f.f., Le Bourgmestre f.f. - Président,
(s) A. SARI. (s) M. PIRON.

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice Générale f.f., Le Bourgmestre f.f.,

Ayla SARI. Michel PIRON.

COMMUNE DE REMICOURT

